



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Mme GASQ-BARES Geneviève, Maire.

PRESENTS : GASQ-BARES Geneviève, DOS SANTOS Carlos, JOURDE Philippe, CARRIE Alain, GIRBAL Gilles, ALAZARD Emilie, GOMEZ Patrick, MINISCLOU Jean-Paul, MOULIN Nathalie

REPRESENTES :

EXCUSES : MORIN David, VAYSSADE Daniel

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAZARD Emilie

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025
- 2 - Burons : bilan 2025 et perspectives
- 3 - Forêt : état d'assiette 2026
- 4 - Conventions voirie avec le département
- 5 - Transfert section de la Vialatelle – commune
- 6 - Foncier : vente Lasbros
- 7 - SIEDA : adhésion à la centrale d'achat
- 8 - Désaffectation de l'ancien cimetière de Salgues
- 9 - Extension du garage communal
- 10 - Ressources humaines :
 - Création d'un poste de secrétaire générale de catégorie B
 - Agent technique : accroissement temporaire d'activité
- 11 - Questions diverses

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2025. Procès-verbal approuvé par les membres du Conseil Municipal.

2. Burons : bilan 2025 et perspectives

Augustin Gosset, président de l'association « burons des 4 frères » en charge de l'exploitation des burons, prend la parole pour faire le bilan de l'année 2025.

Au total, le petit buron a été loué 55 nuits en 2025 pour un montant de 5840€, le grand buron quant à lui a été loué 51 nuits pour un montant de 7025€.

Le montant de la redevance à la commune s'élève à 2501€ (2800€ en 2024).

Augustin Gosset explique que l'association a décidé d'augmenter les tarifs sur l'année 2025. Il présente les tarifs d'autres hébergements comparables sur l'Aubrac.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Suite à cette présentation, Geneviève Gasq-Barès propose au Conseil municipal de reconduire la convention de partenariat avec l'association « Burons des 4 frères » pour l'année 2026, sur les mêmes conditions qu'en 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la convention.

3. Forêt : état d'assiette 2026

Jean-Paul Minisclou fait la synthèse de la commission forêt qui s'est déroulée le 15 décembre en présence de Patrick Arnal et Jean-Philip Pancou de l'ONF.

Il dresse le bilan de l'année 2025 :

- Aux Enguilhens :
 - Vente des épicéas sur les parcelles 37 et 38, exploitation prévue en 2026 par l'entreprise Chaldelat.

Il précise que l'accès à ces parcelles pourrait être amélioré si le chemin rejoignant la route de Saint Urcize était amélioré. Cela permettrait également que les camions n'aient pas à descendre toute la piste pour sortir le bois par le bas. L'ONF propose de prendre en charge une partie de la réfection du chemin d'accès et d'installer des panneaux réservant l'accès aux ayant droits.

- Parcelles 57 et 21 : exploitation en cours par M. Brunet
 - Parcelles 15, 47 et 48 : vente à l'entreprise Boudon
 - Parcelle 14 invendue : part pour l'affouage sur pied
 - Les parcelles 5 et 56 seront mise à la vente à l'automne 2026.
- Au Teil :
 - Parcelles 74 et 75 : le douglas est en train d'être coupé et sorti.

Madame le maire propose d'approuver l'état d'assiette proposé par l'ONF pour l'année 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4. Convention voirie avec le département

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de M. Stéphane Roques du conseil départemental à la séance du conseil municipal du 24 novembre. Durant celle-ci, il présentait les différentes conventions existantes et la répartition des rôles et responsabilités des communes et du département concernant la voirie.

Madame le maire précise que Le Département propose un projet de convention qui énumère les ouvrages concernés et détaille pour chacun d'eux la collectivité compétente, notamment en matière de surveillance et d'entretien. Il propose également une convention relative à la réfection et l'entretien de la voirie dans la traverse de Salgues entre les points repères 11-415 et 12-1030. Elle propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Délibération approuvée à l'unanimité.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

5. Transfert Section de la Vialatelle – commune

Madame le maire rappelle au conseil municipal le projet de vente de la parcelle AC 58 d'une superficie de 24a74ca, propriété de la section de Serres, Vialatelle et Combes basses. Pour finaliser cette vente, il est nécessaire de transférer cette parcelle de la section à la commune.

Elle rappelle au conseil qu'afin de transférer un bien de section à la commune, il est nécessaire que la demande soit conjointe entre le conseil municipal et au moins la moitié des membres de la section. Elle précise que la section de Serres, Vialatelle et Combes basses comprends 6 membres ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section, et que 5 d'entre eux ont signé la demande de transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de transfert.

6. Foncier : vente Lasbros

Madame le maire rappelle la demande formulée par M. Emile Griffoul d'achat d'une partie du domaine public d'une superficie de 26m² jouxtant sa propriété. Elle propose de vendre cette parcelle à M. Griffoul au prix de 4€/m² soit pour un montant total de 104€. Les frais de rédaction d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Elle constate la désaffectation et propose le déclassement de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate la désaffectation de la parcelle, accepte son déclassement et la vente à M. Emile Griffoul.

7. SIEDA : Adhésion à la centrale d'achat

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat du SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron).

Cette adhésion permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence concernant les marchés d'électricité et d'énergie et représente un réel intérêt pour la commune.

Adhésion approuvée à l'unanimité.

8. Désaffectation de l'ancien cimetière de Salgues

Madame le maire rappelle au Conseil le projet de récupération de la parcelle cadastrée BE 54 d'une superficie de 395m² sur lequel se situe l'ancien cimetière de Salgues afin de créer un espace public communal.

Elle précise que la translation du cimetière a été effectuée en 1960 et qu'aucune inhumation n'y a eu lieu depuis.

Afin de pouvoir réaliser des travaux sur ce terrain, il est nécessaire de constater la désaffectation du cimetière et de prononcer son déclassement avant d'envisager son aliénation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate la désaffectation de l'ancien cimetière et prononce son déclassement.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

9. Extension du garage communal

Madame le maire présente au Conseil municipal les propositions du cabinet d'architecture Ginisty pour l'extension du garage communal ainsi que l'estimation du montant des travaux faite par celui-ci. Sur la base de cette estimation, elle propose au conseil municipal de demander à la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération HT	Financement	
156000 €	Fonds de concours CCACV	77999.99€
	Autofinancement	78000.01€

Demande de fonds de concours approuvée à l'unanimité.

10. Ressources humaines

→ *Création d'un poste de secrétaire générale de catégorie B*

Madame le maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2028, les secrétaires de mairie devront obligatoirement être embauchées en catégorie B.

Delphine Godefroy ayant passé le concours de rédacteur au mois d'octobre dont les résultats définitifs seront publiés en mars 2026, madame le maire propose d'ouvrir un poste de secrétaire générale de catégorie B.

Délibération approuvée à l'unanimité.

→ Agent technique : accroissement temporaire d'activité

Madame le maire explique au conseil municipal que l'agent technique actuel pourra partir en retraite dans le courant de l'année 2026. Afin de permettre son remplacement dans les meilleures conditions possible, il sera nécessaire d'effectuer quelques mois de tuilage entre l'ancien agent technique et le nouveau. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer ce jour, n'ayant pas encore de date précise à communiquer. En revanche elle propose à ceux qui le souhaitent de prévoir une réunion afin de retravailler la fiche de poste de l'agent technique de façon plus précise que l'actuelle fiche de poste.

Une réunion est prévue en ce sens le 15 janvier.

11. Questions diverses

→ Dates à retenir :

Le 29 décembre : atelier cirque et spectacle de Noël

Le 12 janvier : vœux du maire à Salgues



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

→ Chemin de Lasbros

Alain Carrié s'exprime sur les travaux qui ont été réalisés sur le chemin de Lasbros qui selon lui sont à revoir. Madame le maire répond qu'il faudra faire le point sur ce qu'il est nécessaire de faire.

→ Forêt

Carlos Dos Santos prend la parole sur l'obligation pour l'exploitant forestier de laisser sur place les sections de moins de 10 cm de diamètre. Il demande s'il serait possible de mettre en place la possibilité pour les habitants de pouvoir récupérer ce bois. Madame le maire répond qu'il faut réfléchir à une solution pour que cela soit cadré.

→ Coupe de bois – Lasbros

Carlos Dos Santos explique qu'une coupe de bois a été réalisée par erreur sur une parcelle appartenant à la section de Lasbros. Il ajoute qu'afin de régulariser la situation, Patrick Arnal (ONF) va réaliser une estimation de la quantité de bois prélevée afin de facturer la coupe à la personne l'ayant réalisée.

La séance est levée à 23h.

Procès-verbal arrêté le

Madame le maire
Geneviève GASQ-BARES

La secrétaire de séance
Emilie ALAZARD